

Lois

Strong n°3090

Prononciation [lo-ece']

[Voir les versets relatifs](#)

Définition

Lois (Angl. Lois) = « agréable »

1. la grand-mère de Timothée

Étymologie

λωις - Λωίς

origine incertaine

Nature du mot

Nom propre féminin

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



2 PARTAGES